



Le gouvernement dominicain n'exclut pas la possibilité de porter contre Haïti à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), face à la décision des autorités haïtiennes de maintenir l'interdiction sur les produits avicoles dominicains, a appris Haïti Press Network.

La déclaration a été faite par le ministre des affaires étrangères dominicain Carlos Morales Troncoso, qui a informé que le gouvernement est en train d'étudier, cette éventualité soulevée par des entreprises dominicaines. Il affirme que la République Dominicaine peut porter l'affaire devant l'OMC, à cause des barrières tarifaires mises sur les exportations dominicaines, rapporte le Listindiario.

Le ministre a rappelé, qu'il existe des accords entre la République Dominicaine et Haïti, comme l'Union Européenne, qui garantissent juridiquement le recours à l'OMC.

Pour sa part, le ministre des affaires étrangères haïtien Pierre Richard Casimir a indiqué que

Haïti-Interdiction: La République Dominicaine pourrait porter plainte contre Haïti à l'OMC

Écrit par RLJ/HPN

Mardi, 23 Juillet 2013 09:42

le gouvernement haïtien devrait incessamment se prononcer sur la question. Toutefois, il informe attendre le rapport de l'ambassadeur haïtien en République Dominicaine, qui avait pris part lundi à une rencontre avec les autorités dominicaines.